

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

Le 18 décembre 2023 à 18 heures

Le Conseil Municipal de Bosgouët, légalement convoqué le 11/12/2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de Conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Rose-Marie FOURNIER-VIOT, Adjointe au Maire.

En exercice : 15

Présents : 10

**Présents** : Rose-Marie FOURNIER-VIOT, Daniel TORRETON, Michelle VANDERMEERSCH, Christelle GOSSE, Hervé BRECHETEAU, Stéphane DESCHAMPS, Gérald LETELLIER, Hélène MENDES, David ODIEVRE, Françoise VAN DAMME

Monsieur Franck BERTIN a donné pouvoir à Madame Rose-Marie FOURNIER-VIOT

Madame VASSE-GAUCHER a donné pouvoir à Monsieur Gérald LETELLIER

**Absents** : Monsieur Arnaud FOURQUEMIN, Madame Élodie GRICOURT, Monsieur Hervé THOUENON

**Secrétaire de séance** : Madame Michelle VANDERMEERSCH

## **Ordre du jour** :

\* Demandes de subventions au titre de la DETR 2024 pour les projets :

- Construction de la maison communale
- Création d'un préau dans la cour de l'école
- Acquisition d'un écran interactif tactile pour l'école
- Acquisition d'un puits de dispersion des cendres pour le cimetière (ANNULÉE pendant la séance, la mairie n'ayant pas reçu de devis)
- Implantation d'un hydrant pour la défense incendie rue Guy de Milleville

\* Neutralisations des amortissements

\* Décision modificative n°3

\* Augmentation de la Durée Hebdomadaire de Service d'un adjoint technique territorial

## **Demande de subvention au titre de la DETR 2024 pour le projet de construction d'une maison communale**

Madame FOURNIER-VIOT expose au Conseil que l'opération **CONSTRUCTION D'UNE MAISON COMMUNALE COMPRENANT UNE MAIRIE, DES ATELIERS MUNICIPAUX ET UNE SALLE POLYVALENTE** va finalement se dérouler en 3 phases :

- Phase 1 : création de la salle polyvalente et de l'atelier municipal, renaturalisation du centre bourg et valorisation de la mare

- Phase 2 : extension de la salle polyvalente pour la création de la nouvelle mairie

- Phase 3 : restructuration de l'ancienne mairie pour l'agrandissement du groupe scolaire

Il propose de solliciter une subvention au titre de la DETR afin d'aider la commune à concrétiser la **première phase**.

Le projet consiste en la construction de :

- 2 ateliers municipaux d'une superficie totale de 186 m2

- une salle polyvalente multi-activités d'une superficie totale de 421 m2

- des locaux techniques d'une superficie totale de 100 m2

Et également en :

- la création d'espaces extérieurs (parvis de la mairie, places de stationnement, jardin privatif lié à la salle des fêtes...)

- l'aménagement d'un jardin public

- la réhabilitation de la mare située sur le site

Madame FOURNIER-VIOT annonce au Conseil le coût prévisionnel HT de cette première phase : 3 173 000 € (3 807 600 € TTC) et propose le plan de financement suivant :

<b>SOURCE DE FINANCEMENT</b>	<b>POURCENTAGE SOLLICITE</b>	<b>MONTANT SOLLICITE</b>
Etat (DETR)	40%	1 269 200 €
Département de l'Eure	40%	1 269 200 €
Fonds propres (auto-financement)	20%	634 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>3 173 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- VALIDE la phase 1 de l'opération

- VALIDE la proposition de plan de financement

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2024.

### **Demande de subvention au titre de la DETR 2024 pour la création d'un préau dans la cour de l'école**

Madame FOURNIER-VIOT rappelle au Conseil que la cour de l'école ne dispose toujours pas d'un préau, les enfants ne peuvent donc pas se mettre à l'abri pendant les récréations.

Cet espace couvert entre l'école et la salle des fêtes permettrait également, grâce à la pose d'une porte sur le pignon de la salle des fêtes, l'accès direct au restaurant scolaire qui y est maintenant situé.

Cet investissement peut faire l'objet d'une subvention au titre de la DETR.

Le **plan de financement** serait le suivant :

- Construction du préau	11 895,00 € HT
- Aménagement et gestion des eaux pluviales	5 665,00 € HT
- Fourniture et pose d'une porte sur le pignon de la salle des fêtes	1 006,33 € HT
<b>TOTAL HT .....</b>	<b>18 566,33 € HT</b>
- dont 40% de subvention au titre de la DETR .....	7 426,53 €
- Reste à charge de la commune – 60% (autofinancement).....	11 139,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le projet de création d'un préau dans la cour de l'école
- VALIDE le plan de financement proposé
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR et à signer tout document concernant ce projet.

**Demande de subvention au titre de la DETR 2024 pour l'acquisition d'un écran interactif tactile pour l'école**

Madame FOURNIER-VIOT propose au Conseil d'équiper la classe de la directrice de l'école d'un écran interactif tactile.

Cet outil pédagogique vient alléger les difficultés d'apprentissage, notamment l'écriture et la lecture. Le partage rapide et ergonomique de différents contenus optimise ces indispensables ainsi que le temps de session de cours.

Cet investissement peut faire l'objet d'une subvention au titre de la DETR.

Le **plan de financement** serait le suivant :

- Coût de l'écran dont frais d'installation et de formation .....	<b>4 159,65 € HT</b>
- dont 40% de subvention au titre de la DETR .....	1 663,86 €
- Reste à charge de la commune – 60% (autofinancement).....	2 495,79 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 7 voix pour, 2 voix contre, 3 abstentions :

- VALIDE le projet d'acquisition d'un écran interactif tactile pour l'école
- VALIDE le plan de financement proposé
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR et à signer tout document concernant ce projet.

## **Demande de subvention au titre de la DETR 2024 pour l'implantation d'un hydrant rue Guy de Milleville**

Madame FOURNIER-VIOT propose au Conseil de continuer la mise en place de la défense incendie entreprise dans la rue Guy de Milleville.

Un hydrant pourrait être posé entre le n°990 et le n°1047.

Cet investissement peut faire l'objet d'une subvention au titre de la DETR.

Le **plan de financement** serait le suivant :

- Implantation d'un hydrant (fourniture, pose et raccordement)	<b>3 312,75 € HT</b>
- dont 40% de subvention au titre de la DETR .....	1 325,10 €
- Reste à charge de la commune – 60% (autofinancement).....	1 987,65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le projet d'implantation d'un hydrant rue Guy de Milleville
- VALIDE le plan de financement proposé
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR et à signer tout document concernant ce projet.

## **Neutralisations des amortissements**

### **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION NO 2023-018 DU 13/04/2023**

Madame FOURNIER-VIOT rappelle au Conseil Municipal l'existence des décrets n°2015-1846 et n°2015-1848 du 29 décembre 2015 qui prévoient notamment la possibilité de neutraliser budgétairement les dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées. Ce dispositif budgétaire et comptable facultatif permet d'apporter de la souplesse dans le financement de l'amortissement des subventions d'équipement versées.

En effet, les dotations aux amortissements constituent des dépenses de fonctionnement obligatoires, ayant vocation à alimenter en recettes la section d'investissement. La neutralisation budgétaire permet de respecter l'obligation comptable d'amortir sans dégrader la section de fonctionnement, une recette de fonctionnement étant constatée en contrepartie d'une dépense d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide, à l'unanimité, l'intégration au Budget Primitif 2023 des écritures suivantes (opérations d'ordre) :

- Au compte 198 (dépenses d'investissement)	15 492,00 €
- Au compte 77681 (recettes de fonctionnement)	15 492,00 €

## **Décision Modificative n°3 – Régularisation des immobilisations/intégration des frais d'études**

Il s'agit d'écritures d'ordre. En dépenses au 2151 et en recettes au 2031, la somme de 87 378,58 €. Vote à l'unanimité.

### **Augmentation de la Durée Hebdomadaire de Service d'un adjoint technique territorial**

Afin de faire face aux nécessités de service concernant la restauration scolaire et l'entretien des bâtiments communaux, Madame FOURNIER-VIOT propose au Conseil d'augmenter la durée hebdomadaire de service de l'adjoint technique territorial en charge de ces missions.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, **DECIDE** :

- de porter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, de 30 heures à 32 heures le temps hebdomadaire de travail de l'adjoint technique territorial concerné
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

\* Madame FOURNIER-VIOT communique plusieurs informations :

- la cérémonie des Vœux du Maire aura lieu vendredi 19 janvier 2024 à 18h30, elle compte sur la présence nombreuse des membres du Conseil.
- le projet de maison communale progresse, en collaboration avec le cabinet CICLOP (AMO).
- une première réunion de travail a eu lieu avec une entreprise locale spécialisée dans la création de sites internet pour les collectivités. Ce dernier devrait être opérationnel en avril/mai 2024.

Elle donne ensuite lecture aux élus de deux courriers :

- Une administrée propose des séances de sophrologie, éventuellement dans la salle des fêtes. Cette offre est accueillie favorablement, Monsieur le Maire va recontacter cette personne pour avoir plus de détails.
- Un administré réclame l'entretien du talus situé entre sa propriété située résidence Saint Gilles et la RD 675, normalement à la charge de la commune. Madame FOURNIER-VIOT lui répond qu'un devis a été signé et que les travaux attendus seront réalisés en janvier.

Autre information, le recensement de la population aura lieu sur la commune du 18 janvier au 17 février. La participation du plus grand nombre est souhaitable. En effet, la population légale qui sera officialisée en fin d'année 2024 est un critère primordial pour le calcul des dotations de l'Etat, qui permettent en partie aux communes de fonctionner.

\* Monsieur DESCHAMPS demande si le personnel présent sur le temps du midi au restaurant scolaire est formé aux gestes de premiers secours, Madame FOURNIER-VIOT lui confirme que c'est le cas.

\* Monsieur LETELLIER demande que le panneau publicitaire situé au bord de la RD 675 au niveau du feu tricolore soit récupéré par la commune afin que les associations puissent l'utiliser pour promouvoir les différentes manifestations organisées tout au long de l'année. Pour ce faire les deux entreprises concernées seront contactées prochainement par la mairie.

**Fin de séance à 19h30**